

COMPTE RENDU PART'ÂGE ILE DE FRANCE

15 12 2017

Action de communication de Maguy et Danièle.

Intervention pour présenter notre association dans le cadre de la réunion trimestrielle de la coordination gérontologique du CCAS de Châtenay Malabry. Echanges positifs pour les médiateurs comme pour les professionnels présents (gérontologue, structures d'aide à domicile, EHPAD...).

A développer auprès d'autres CCAS ou Coordinations gérontologiques ou CLIC.

Action de promotion de Sarah au Salon d'aide à la personne à Paris.

Contacts intéressants avec plusieurs grosses structures comme la fédération de l'ADMR France, la fédération ADESSA qui chapote 350 structures adhérentes, l'UNA, des syndicats... Sarah fera un compte rendu de son action pour la prochaine réunion Part'Âge pour y voir plus claire sur les actions à mener.

A ce stade, ressort la nécessité de dresser une carte du réseau des médiateurs de Part'Âge et surtout de nous faire connaître auprès de tous médiateurs pour développer nos partenariats en région.

Sarah pense qu'il serait également intéressant d'établir un guide de langage commun pour s'adresser aux partenaires.

Certaines structures peuvent adresser des newsletters à leurs pôles, adhérents... ; d'autres demandent des articles à faire passer ; certains sont réceptifs à des entretiens et nous pourrions alors agir en binôme.

D'ici la prochaine réunion, il nous faudrait regrouper les articles à transmettre pour promouvoir la démarche et réfléchir à une newsletter.

Outils de communication

Le power point établi par notre asso susceptible de servir à nos actions doit s'adapter aux attentes des professionnels, intervenants comme participants.

Une mention sera précisée sur le site à destination des adhérents sur la possibilité de bénéficier de cet outil. Il est demandé à ceux qui l'utilisent d'adresser leurs propositions de compléments.

Pour Maguy, il faudrait être plus clair sur les différents champs d'action de la médiation pour mieux la faire connaître car pour l'heure, la médiation familiale attire peu l'attention des partenaires et on ne sait pas toujours ce qui est parlant pour eux. Peut-être d'autres champs que celui familial seraient plus parlants pour les EHPAD (médiation à la consommation ? médiation structure/famille ?...)

Rapprochement avec ALMA France.

Marie-Odile rend compte de son expérience auprès d'ALMA. Pour elle, une grande majorité des situations d'ALMA rend difficile un accompagnement par la médiation familiale. Brigitte propose de se rapprocher d'Annie PRONO pour croiser ce point de vue avec son expérience

en tant qu'écouter à ALMA et définir ainsi si le rapprochement de notre asso avec Alma pourrait être intéressant.

ALMA 18 qui a été contacté par le REF de Bourges cesse son activité à la fin du mois.

Actions de formation.

Les actions de formation auprès des professionnels du secteur médico social ou les analyses de pratique de ces professionnels (analyse de pratique des structures d'aide à domicile, personnels d'EHPAD) sont de bonnes portes d'entrée pour développer la médiation dans ce champ quel que soit le type de formation proposé. (gestion de conflits établissement/famille ; sensibilisation à la médiation dans le champ du vieillissement...)

Il est décidé dans un premier temps que sera mentionnée sur le site public de l'Association Médiation Part'Âge la possibilité de faire appel à Part'Âge pour des formations ou des analyses de pratique. En tant que plateforme d'information et d'orientation, Part'Âge relayera les demandes sur les médiateurs adhérents intéressés pour intervenir.

En fonction des demandes, nous nous questionnerons de nouveau sur l'intérêt pour notre association de devenir organisme de formation en sollicitant un agrément.

Nouveaux adhérents et développement de nos régions.

Il est important que nous puissions développer le nombre de nos régions pour faciliter l'orientation des demandes. C'est également ce qui ressort des échanges avec les professionnels rencontrés : avoir plus de visibilité, à l'aide d'une carte, sur les professionnels pouvant intervenir sur ce champ de la perte d'autonomie ou d'autres champs.

Aussi, chacun est invité à informer les médiateurs de son réseau sur l'existence de Part'Âge.

Au titre des médiateurs que nous pourrions solliciter : Françoise Du Château, Florence Dager, Marianne Souquet...

Nous pouvons aussi associer des membres d'honneur qui pourraient renforcer notre crédibilité auprès de notre réseau.

Ouverture aux associations.

Certaines associations subventionnées CAF hésitent à adhérer à notre association au regard de deux points de blocage : la grille tarifaire applicable et la rétribution de 10%. Comment s'adapter à ces contraintes ?

Certaines asso ont des partenariats avec la CAF : UDAF 15 (expérimentation à 10€ dès l'entretien d'info physique). D'autres, telle l'UDAF 72 ne font rien payer au public. Enfin certaines associations appliquent déjà le tarif CAF pour ce champ spécifique du vieillissement et les nouvelles orientations de la CAF vont dans ce sens pour 2018.

Modifications de la grille tarifaire et de la rétribution des 10% pour Part'Âge.

Il est décidé que la grille tarifaire sera transférée sur l'espace adhérent comme grille indicative pour les professionnels. Ainsi tout professionnel sera libre d'appliquer son tarif, tout en étant aidé à définir un tarif.

Le public sera informé de manière succincte sur le coût de la médiation (chacun paie pour soi en fonction de ses revenus avec une possibilité de forfait négocié en fonction du nombre de participants, du nombre de médiateurs et des revenus des participants).

Les appelants seront invités à solliciter les médiateurs sur place pour des précisions sur la grille applicable (grille de part'âge ou grille CAF ou autres subventions expérimentales)

La rétrocession de 10% du coût de la médiation à Part'Âge concernera seulement les libéraux dont l'adhésion restera à 20€ annuel. L'adhésion des associations passera à 60€ pour l'année 2018.

Site

Laetitia rectifiera les fiches d'adhésions et les conventions de partenariat du site au regard des modifications du montant des adhésions et de la grille tarifaire.

Tous les articles que nous souhaitons partager entre adhérents de part'Âge doivent lui être envoyés pour être intégrés au site.

L'entretien d'information n'étant pas toujours gratuit, une modification sera apportée sur le site dans « débiter une médiation »

Il sera également précisé que les médiateurs de Part'Âge sont compétents pour travailler sur d'autres problématiques familiales que celles de la perte d'autonomie.

Médiation à la consommation.

Afin d'en savoir davantage sur ce type de médiation, Brigitte propose de solliciter une médiatrice qu'elle connaît qui a suivi la formation (aspects théoriques).

Danièle se renseignera sur les aspects pratiques en contactant un EHPAD qu'elle connaît. Nous ferons le point lors de la prochaine réunion.

Maguy pense qu'Hélène Abelson Gebhardt, ancienne magistrate, pourrait nous éclairer sur les questions que nous nous posons sur le lien entre médiation familiale et médiation à la consommation et répondre à nos inquiétudes.

Référencement.

Afin que notre asso soit mieux référencée, Sylvie va se renseigner auprès de Marie-Claire. Tout le monde est invité à glaner des info pour faire le point lors de notre prochaine réunion.

Réduction d'impôt, assurances.

Sarah transmet une question intéressante qui lui a été posée, à savoir si les prestations de médiation étaient reconnues comme service à la personne, permettant une réduction d'impôt.

Se renseigner sur les formalités nécessaires pour être reconnu comme service à la personne et des avantages associés.

Par ailleurs il est proposé que chacune d'entre nous se renseigne auprès de son assureur, sa mutuelle, sa caisse de retraite pour savoir si les séances de médiation sont prises en charge (certaines assurances prévoient une prise en charge Mgen Maif). On fera le point lors de la prochaine réunion.

Prochaine réunion : Vendredi 9 février 2017 à 10h chez Marie-Odile.